

## Objet : votre demande d'action sociale – Aide-ménagère à domicile

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez avoir recours à une aide-ménagère pour vous permettre de rester à votre domicile le plus longtemps possible ?

L'action sociale de la Cipav et son partenaire BelAvie, vous accompagnent dans vos démarches. Ainsi, dans le cadre de ce dispositif, BelAvie interviendra pour :

- ▶ réaliser, par un ergothérapeute, une évaluation de vos besoins en heures d'aide-ménagère à domicile
- ▶ vous accompagner dans votre demande de financement auprès de l'action sociale de la Cipav
- ▶ vous assister dans la recherche et la mise en place effective de cette aide

Afin d'initier votre demande, vous trouverez ci-joint la fiche pratique relative au dispositif ainsi que le formulaire de demande d'évaluation à domicile que nous vous invitons à transmettre dès que possible à la Société BelAvie :



- ▶ Par mail : [cipav@bel-avie.com](mailto:cipav@bel-avie.com)
- ▶ Par courrier : BelAvie  
Silver Innov  
54 rue Molière  
94200 Ivry sur Seine
- ▶ Par téléphone : 01 89 76 01 03

Le montant de la participation versée par l'action sociale de la Cipav dépendra de vos ressources figurant sur votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition. Aussi, nous vous remercions de préparer ce document pour la visite de l'ergothérapeute à domicile.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le service action sociale

### Facilitez vos démarches

La Cipav met à votre disposition des services en ligne accessibles à tout moment depuis votre [espace-personnel.lacipav.fr](https://espace-personnel.lacipav.fr)

Vous pouvez nous contacter par mail grâce à la messagerie sécurisée, consulter vos courriers et vos paiements, accéder aux demandes de retraite ou de réversion unique en ligne, prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers, mettre à jour vos coordonnées, etc.

Vous connecter à votre espace n'a jamais été aussi simple grâce à FranceConnect. C'est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier l'accès à vos services en ligne.



[www.lacipav.fr](https://www.lacipav.fr)  
[espace-personnel.lacipav.fr](https://espace-personnel.lacipav.fr)



LinkedIn  
La Cipav



Facebook  
La Cipav



X  
@la\_cipav



YouTube  
La Cipav TV

## ACTION SOCIALE - DEMANDE D'ÉVALUATION DES BESOINS

*Dans le cadre du dispositif facilitant l'accès à une aide-ménagère à domicile*

### ► Votre identité

|                          |       |
|--------------------------|-------|
| N° de Sécurité sociale : | ..... |
| Nom :                    | ..... |
| Prénom :                 | ..... |
| Date de naissance :      | ..... |

### ► Vos coordonnées

|                     |                         |
|---------------------|-------------------------|
| N° de téléphone 1 : | .....                   |
| N° de téléphone 2 : | .....                   |
| E-mail :            | .....                   |
| Adresse postale :   | .....<br>.....<br>..... |

### ► Votre demande d'évaluation

☐ **Je souhaite bénéficier d'une évaluation de mes besoins à domicile dans le cadre du dispositif facilitant l'accès à une aide-ménagère à domicile proposée par l'action sociale de la Cipav.**

**J'ai bien pris connaissance du fait que cette évaluation servira de base à l'examen de ma situation pour le versement éventuel d'une aide, en fonction de mes ressources. Le montant de la participation versée par l'action sociale de la Cipav dépendant de mon revenu brut global, j'autorise la Société BelAvie à collecter mon dernier avis d'imposition ou de non-imposition.**

Fait à : ..... le : .....

☐ **En cochant cette case, j'engage ma responsabilité tant au regard de la conformité déclarative que des obligations et droits qui en découlent.**

Les données à caractère personnel que la Cipav collecte, de même que celles qui sont recueillies ultérieurement, sont destinées à la Cipav en sa qualité de responsable du traitement. La Cipav veille à ce que seules les personnes habilitées puissent avoir accès à ces données. Les prestataires de services de la Cipav peuvent être destinataires de ces données pour réaliser les prestations que la Cipav leur confie. Certaines données personnelles peuvent être adressées à des tiers ou à des autorités légalement habilitées et ce pour satisfaire les obligations légales de la Cipav, réglementaires ou conventionnelles. Dans les conditions prévues par la réglementation relative à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits par voie électronique à l'adresse suivante : [dpo@lacipav.fr](mailto:dpo@lacipav.fr) en y joignant la copie de votre carte nationale d'identité.

Vous venez de remplir votre demande d'aide-ménagère à domicile : assurez-vous que ce formulaire est complet, daté, signé et accompagné du dernier avis intégral d'imposition ou de non-imposition du foyer.

→ Attention, en cas de demande incomplète, celle-ci ne sera pas prise en charge.

# L'aide-ménagère à domicile



L'action sociale  
de la Cipav

L'action sociale de la Cipav a pour mission de favoriser la prévention de la perte d'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées ou fragilisées.

## De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre de sa politique autour du bien-vieillir, l'action sociale de la Cipav prend en charge l'évaluation de vos besoins en heures d'aide-ménagère à domicile et mandate un prestataire pour vous accompagner dans vos démarches : la société BelAvie.

Par ailleurs, l'action sociale de la Cipav peut également vous verser une aide pour financer tout ou partie de ces heures d'aide-ménagère, en fonction de votre situation et des critères d'éligibilité.

Les assurés éligibles au dispositif doivent :

- percevoir une prestation servie par la Cipav (pension de retraite personnelle, pension de retraite de réversion, pension d'invalidité, rente de conjoint),
- justifier d'un revenu fiscal de référence inférieur à 48 000 € pour une personne seule et à 84 000 € pour un couple,
- rencontrer des difficultés pour accomplir les actes ordinaires de la vie courante et/ou les principales tâches ménagères,
- vivre à son domicile et souhaiter continuer à y résider.

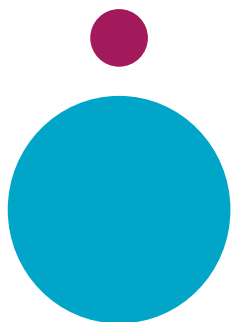


## Quelles prestations sont prises en charge ?

L'aide ménagère a pour mission d'accomplir un travail matériel, moral et social contribuant au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La nature des aides proposées dépend des besoins identifiés par l'ergothérapeute lors de l'évaluation à domicile comme par exemple :

- effectuer les courses, la toilette, la préparation ou le portage des repas,
- entretenir le logement,
- offrir une assistance aux formalités administratives.



## Comment en bénéficier ?



Vous complétez le formulaire d'action sociale disponible sur votre espace personnel.



BelAvie vous contacte afin de convenir d'un rendez-vous à domicile pour procéder à l'évaluation de vos besoins.



L'évaluation de vos besoins à domicile est réalisée. Le compte-rendu est transmis à la Cipav.



Votre demande est instruite par la Cipav. Vous recevrez une notification de la décision, et le versement de l'aide (en cas de décision favorable).

## Rappels importants

- La participation de la Cipav dépend du nombre d'heures préconisées et de vos ressources. Elle est versée chaque mois.
- Le versement de l'aide est conditionné à la transmission régulière de vos factures acquittées d'aide ménagère à domicile. Ces factures vous seront demandées régulièrement ; pensez donc bien à les conserver !

## Barème applicable en fonction de vos revenus

Cette participation peut varier allant de 25 % à 100 % des frais d'aide-ménagère, selon vos besoins, la composition et les ressources du foyer, et dans la limite de 16 heures par mois maximum.



l'avenir en toute confiance